

**Établissement Public Territorial 12
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Conseil territorial du mardi 16 février 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

Délibération n° 16.02.16 – 31

Création d'une activité accessoire dans le cadre de la "formation des aidants familiaux" sur le territoire couvert par le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique au sein de l'établissement public territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

L'an deux mille seize, le 16 février à 19h20 les membres du conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 février 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM. GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par AM. GILGER-TRIGON</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX	H. DE COMARMOND <i>par JY. LE BOUILLONNEC</i>	
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME T. PANETTA	A. ID ELOUALI <i>par P. CHIESA</i> I. RIFFAUD <i>par JM. BOURJAC</i>	
FRESNES	R. DOMPS	JJ. BRIDEY <i>par D. GIRARD</i> L.. MOREIRA DA SILVA <i>par R. DOMPS</i>	D. HELBLING
GENTILLY	P. DAUDET	P. TORDJMAN <i>Par P. DAUDET</i>	
IVRY-SUR-SEINE	AP, APPOLAIRE P. BOUYSSOU (6) P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT (2)	R. MARCHAND <i>par JC. KENNEDY</i> M. PIERON <i>par M. TAGZOUT (2)</i> B. WOJCIECHOWSKI <i>par C. VEYRUNES-LEGRAIN</i>	P. BOUYSSOU (5) M. TAGZOUT (1)
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	L. BOYAU	JL. LAURENT <i>par L. BOYAU</i> M. NICOLLE <i>par P. NOURY</i>	S. BENBELKACEM
L'HAY-LES-ROSES	C. DECROUY L. HUBERT F. SOURD (4)	V. JEANBRUN <i>par R. REDA</i> F. SOURD (3) <i>par L. HUBERT</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	N. ACHTERGAELE S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA V. LAURIN-MARCHEIX P. SEGURA		
VALENTON		F. BAUD <i>par M. LEPRETRE</i>	
VILLEJUIF	C. CASEL D. GIRARD A. GRIVOT P. VIDAL (7) E. YEBOUET	F. LE BOHELLEC <i>par E. YEBOUET</i> A. LIPIETZ <i>par J. PERREUX</i> F. PERILLAT-BOTTONNET <i>par J. FOULON</i>	P. VIDAL (8)

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLENEUVE-LE-ROI	B. COLLET P. GAGNEPAIN S. HAMID		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALEXANDRE A. BOYER P. GAUDIN		S. ALTMAN N. DINNER
VIRY-CHATILLON	J. BERENGER A. MERRINA L. SAUERBACH	JM. VILAIN <i>par A. MERRINA</i>	
VITRY-SUR-SEINE	A. AFFLATET P. BELL-LLOCH JM. BOURJAC R. CHICOT JC. KENNEDY M. LEPRETRE I. LORAND S. MONTOIR J. PERREUX S. TAILLEBOIS C. VEYRUNES-LEGRAIN	H. TMIMI <i>par I. LORAND</i> F. LEFEBVRE <i>par P. BELL-LLOCH</i>	

- (1) jusqu'à la délibération n° 23
 (2) à partir de la délibération n° 24
 (3) Jusqu'à la délibération n° 25
 (4) à partir de la délibération n° 26

- (5) jusqu'à la délibération n° 26
 (6) à partir de la délibération n° 27
 (7) jusqu'à la délibération n° 27
 (8) à partir de la délibération n° 28

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
64	21	85
65 ⁽¹⁾	22 ⁽¹⁾	87 ⁽¹⁾
66 ⁽²⁾	21 ⁽²⁾	87 ⁽¹⁾
67 ⁽³⁾	21 ⁽³⁾	88 ⁽³⁾
66 ⁽⁴⁾	21	87 ⁽⁴⁾

- (1) à partir de la délibération n° 24
 (2) à partir de la délibération n° 26
 (3) à partir de la délibération n° 27
 (4) à partir de la délibération n° 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu la loi de modernisation de la fonction publique n° 2007-148 du 02.02.2007 et notamment la réforme complète du dispositif « Cumul d'emploi et activité accessoire » dans le but de permettre aux agents publics de développer ou d'exercer une activité ;

Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1079 du 13 septembre 2010 modifiant le décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie ;

Vu la demande d'engager un intervenant en activité accessoire pour animer les "cafés des aidants" et "journées des aidants-aidés" dans le cadre des activités du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) ;

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

Considérant l'état des heures qui seront réalisées par l'intervenant ;

Considérant que l'intervenant est titulaire du grade d'attaché de la fonction publique territoriale, et bénéficie d'une autorisation de cumul d'emploi de la part de sa collectivité d'origine ;

Vu le budget de l'établissement public territorial, et notamment son chapitre 012 ;

Où l'exposé des motifs rappelant qu'il convient de délibérer sur la création d'une activité accessoire dans le cadre de la formation des aidants familiaux sur le territoire couvert par le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique au sein de l'établissement public territorial ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de procéder à la création d'une activité accessoire dans le cadre de la formation des aidants familiaux sur le territoire couvert par le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique Les Portes de l'Essonne au sein de l'Établissement Public Territorial dans les conditions visées ci-dessus.
2. Décide de rémunérer l'intervenant sur la base de l'indice nouveau majoré lié à son grade dans son administration d'origine, au vu d'un état déclaratif mensuel des heures réalisées.
3. Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'établissement public territorial, et notamment le chapitre 012 – charges de personnel.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À Vitry-sur-Seine, le 23 février 2016

Le Président



Michel LEPRÉTRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en Préfecture le 25 février 2016
et ayant fait l'objet d'un affichage le 24 février